La tête du client

« Si on pouvait avoir de la clientèle... sans clients ! » disent certains voyageurs de commerce après une tournée infructueuse (prenez le mot « tournée » dans le sens qui vous viendra à l'esprit). Les affaires sont difficiles, il est vrai, mais il faut reconnaître aussi que certains représentants « ne savent pas y faire ».

Pour ne pas faire fausse route, il faut savoir choisir le client sans se fier aux apparences. Un publiciste qui nous paraît avoir étudié à fond la psychologie de la clientèle, a consigné le résultat de sa longue expérience en quelques formules que nous résumerons encore et dont nos lecteurs pourront certainement tirer profit.

Il n'est pas très honnête d'établir ses prix « à la tête du client » ; d'autre part un représentant s'expose souvent à de grosses désillusions, s'il s'obstine à vouloir arracher une affaire au client sympathique.

On ne doit pas se désintéresser du client grincheux ; d'abord, il est bien certain que ce client est grincheux avec tout le monde et en particulier avec vos concurrents. Vous n'êtes donc pas « handicapés » en commençant. Ne vous découragez pas : adoptez une attitude courtoise mais ferme, le client grincheux et combattif ne détestant pas qu'on lui résiste; il nourrit au contraire une secrète estime pour celui qui lui tient tête. C'est souvent cette catégorie de clients qui passe les plus fortes commandes ; en effet, le client trop facile voudrait bien vous être agréable, mais, précisément parce qu'il est trop facile, il vient de passer déjà des commandes à trois représentants de maisons concurrentes. Pour contenter tout le monde, il est obligé de fractionner ses ordres et de ne passer à chacun qu'une faible partie de ce dont il a besoin. Le grincheux, au contraire, a déjà rebuté vos concurrents moins tenaces ; il vous fera grise mine pour vous inviter à faire des offres avantageuses. Tenez bon : il a besoin de marchandises et, avec un peu de patience et d'habileté, vous enlèverez le morceau.

Attention au client trop courtois ! Il vous reçoit avec le sourire et vous offre son meilleur fauteuil. S'il vous invite à déjeuner, ça devient mauvais ; s'il vous dit que vous êtes chez vous, ça s'aggrave : s'il vous met son « petit dernier » sur les genoux, votre cas est désespéré. On ne fait pas d'affaires avec les amis, ou si on en fait on n'a pas toujours à s'en féliciter.

Méfiez-vous davantage encore du client enthousiaste et impulsif : facile à emballer, facile à convaincre, il réserve bien des déceptions.

Il est intelligent, il comprend tout, s'assimile tout, trouve votre article merveilleux : il comprend parfaitement votre raisonnement et vous fournit même de nouveaux arguments. Si vous le poussez tant soit peu, il vous passera commande immédiatement. Vous êtes heureux et vous escomptez un beau chiffre de commission. Le client vous a dit qu'il n'a qu'une parole et, en lui-même, il a pensé que n'en ayant qu'une, il est obligé de la reprendre quand il l'a donnée à plusieurs. Le lendemain, ce client annule sa commande. Dès votre départ il a commencé à se dégriser ; il s'est dit : « Je me suis emballé ; j'ai encore fait une bêtise ! ». Bien plus, il vous rend responsable de son acte inconsidéré, il vous en veut d'avoir su le convaincre et, pour un peu, il vous accuserait de l'avoir roulé.

S'il ne peut pas se dégager, il ergotera, refusera la livraison, demandera des délais. De toute façon, c'est un client perdu pour l'avenir.

Ne vous fiez donc pas à la tête du client. Suivez ce conseil et vous ferez fortune, à condition que vous ayez de la marchandise à offrir et que le client ait de l'argent pour payer ; mais ça, ce n'est qu'un petit détail !

LA FIN DE TROIS BANDITS A CHICAGO

Chicago, 30 décembre. — Tout Chicago attend avec une anxiété non dissimulée les représailles possibles des « Gangs » ou bandes pratiquant le chantage à main armée, après l'exécution sommaire de trois bandits dans les circonstances que voici :

M. Michaël Powers, président d'une grande société pour la réparation et la vulcanisation des pneus d'autos, recevait la visite de trois hommes qui le menaçaient de mort s'il ne leur donnait 10.000 dollars.

Ces exigences des bandits, il faut le dire, sont devenues chroniques. Ils prélèvent ainsi des dîmes sur les grandes sociétés industrielles, et si l'on appelle la police, ils font d'ordinaire sauter les usines. Aussi, la plupart des industriels préfèrent-ils payer.

M. Powers montra plus d'énergie. Il feignait de consentir à la demande des bandits et les pria de revenir. A leur retour il se fit dire complaisamment par eux à quoi il s'exposait s'il ne leur donnait pas satisfaction : c'était, assurèrent-ils, l'enlèvement en auto et la mort au bout de la promenade.

Alors, sur un signe de lui, cinq policemen sortirent d'une cachette dissimulée par la tapisserie et crièrent :

— Haut les mains ! !

Les bandits répondirent en brandissant leurs revolvers. Une fusillade confuse s'ensuivit au cours de laquelle un policeman fut blessé. Mais quand la fumée se fut dissipée, les trois bandits gisaient sur le plancher : le corps littéralement criblé de balles.

On se demande si, malgré toutes les précautions prises par la police, les « gangs » ne se vengeront pas cruellement.

LA CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

AU SÉNAT

Au cours de la séance de nuit de lundi matin, le Sénat a discuté le projet de dégrèvements. Le rapporteur général a rappelé les conditions dans lesquelles la Chambre et sa Commission des Finances ont élaboré le projet et marqué que les décisions prises réservent entièrement la liberté du Parlement pour la discussion du budget de 1930.

— Parmi les mesures qui sont proposées, dit notamment M. Dumont, celles qui concernent les impôts indirects sont applicables immédiatement. Il n'en est pas de même de 500 millions de dégrèvements qui doivent concerner les impôts sur le revenu, dont les rôles ne peuvent être émis qu'après le 1er avril. Le temps nous manque pour examiner suffisamment dès ce soir ces derniers dégrèvements. L'unanimité de la Commission demande au ministre de dire à la Chambre que nous sommes décidés à consentir des dégrèvements jusqu'à concurrence de 600 millions, mais que nous voulons avoir le temps d'en examiner le mécanisme. Nous vous proposons donc de disjoindre les articles relatifs aux contributions directes et de les remplacer par une disposition nouvelle.

Le rapporteur général conclut en donnant la lecture des articles dont la Commission propose la disjonction.

Le Sénat, malgré l'opposition du rapporteur général, vote le projet tel qu'il résulte du vote de la Chambre.

Le décret de clôture de la session est lu ensuite par M. Lucien Hubert, Garde des Sceaux.

Il est 3 h. 35.

A LA CHAMBRE

La Chambre avait attendu que le Sénat eut délibéré sur les derniers projets soumis à son examen. La Haute-Assemblée n'y ayant apporté aucune modification, M. Tardieu monta à la tribune à 3 h. 30 pour lire le décret de clôture de la session extraordinaire.

Le Parlement est en vacances jusqu'au 14 janvier.

En Saône-et-Loire, un fermier est assassiné par deux automobilistes

Monceau-les-Mines, 30 décembre. — Hier matin, à l'aube, des automobilistes s'arrêtèrent devant la ferme de M. Menger, à Toulon-sur-Arroux, et lui demandèrent s'il pouvait leur servir du café.

Le fermier accepta, servit les deux hommes et retourna ensuite à ses occupations.

Au bout d'un moment, s'étant aperçu que les consommateurs étaient toujours là, M. Menger les invita à sortir. Ils y consentirent, mais une fois sur la route, ils firent feu sur leur bienfaiteur, qui fut tué net.

Au bruit des détonations, Mme Menger accourut et cria au secours. Mais, pendant ce temps, les deux bandits avaient pris la fuite et disparu dans la direction des bois de Sanvignes.

Les assassins de M. Menger ont été arrêtés hier, à Monceau-les-Mines. Ce sont les nommés Chaponneau et son neveu Montupet, âgé de 18 ans. Au cours de leur enquête, les gendarmes apprirent que les bandits demeurant ensemble, dans une maisonnette, au n° 6, de la rue d'Italie, à Monceau-les-Mines dans le quartier du Bois-de-Verde. Les gendarmes s'y rendirent en automobile et y trouvèrent, en effet, les deux assassins.

A la vue des gendarmes, Chaponneau sortit un revolver et se logea une balle dans la tête. Très grièvement blessé, il fut transporté à l'hôpital de Blanzy, où il subit l'opération de la trépanation.

Son neveu chercha à se frapper avec un fer à repasser, mais il en fut empêché par les gendarmes. On croit que le mobile du crime était le vol, mais Montupet n'a voulu faire à ce sujet aucune déclaration. Il s'est borné à dire que c'était son oncle qui avait abattu Menger de cinq coups de revolver.

Les socialistes du Pas-de-Calais se prononcent contre la participation au pouvoir

Les sections de la Fédération socialiste (S.F.I.O.) du Pas-de-Calais ont tenu hier à Béthune, Bourse du travail, un congrès sur la questions de la participation du parti au pouvoir.

Environ deux cents délégués étaient présents. Les débats qui ne durèrent pas moins de huit heures, furent présidés par M. Cadot, député, entouré des parlementaires et autres élus socialistes du département. Ils se terminèrent par un vote qui donna 88 mandats contre la participation et 87 pour.

Manzi-Fé sera-t-il extradé ?

Un arrêté d'extradition a été pris, il y a quelques jours, contre le mannequin italien Manzi-Fé. Mais à la suite de puissantes interventions — celle de l'Angleterre, par exemple — cet arrêté aurait été rapporté. On s'occupe beaucoup à Paris de riche banquier international.

M. Tardieu a demandé à examiner personnellement le dossier, qui avait été soumis à la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel à Douai : le président du Conseil s'est intéressé aux arguments développés par M. Vanhoucke, défenseur de Manzi-Fé, de même qu'aux conclusions de M. l'avocat général Dupuich.

Enfin, M. Briand s'est entretenu de Manzi-Fé avec M. Rocco, ministre de la Justice italien, de passage à Paris.

Le gouvernement français ne saurait tarder à prendre une décision.

Toujours est-il que le banquier est encore actuellement détenu à la prison de Cuincy, où il villégiature depuis le mois d'août dernier.

LE MASSACRE PAR LES TROUPES ROUGES DES RUSSES ÉTABLIS FERMIERS EN MANDCHOURIE

UN MILLIER D'HOMMES, DE FEMMES ET D'ENFANTS SANS DÉFENSE SONT FUSILLÉS

L'armée rouge vient de se signaler en Mandchourie par un odieux exploit que le vice-consul américain du district où il s'est accompli a fait connaître, par la voix hiérarchique, au Président des Etats-Unis.

Ce forfait a eu pour victimes des Russes émigrés de l'enfer soviétique et qui avaient créé des fermes en territoire chinois. Ces cultivateurs n'étaient ni des soldats ni des belligérants et ils étaient étrangers à la guerre entre les Soviets et la Chine.

Voici comment le vice-consul américain rend compte du crime :

Quand le détachement des rouges arriva, une partie de la population masculine réussit à fuir; les autres s'enfermèrent chez eux. Après avoir occupé la localité, les Rouges firent sortir les hommes de leurs maisons sous prétexte que le commissaire voulait leur tenir un discours et les emmener ensuite du côté des Soviets.

Aux femmes on donna l'ordre de se préparer à partir et de faire le thé. On pouvait les croire ou ne pas les croire, mais il fallait obéir.

Quand tous furent sortis, on les fit mettre par rangs de trois et on les amena dans une ferme voisine où se trouvait le commissaire. Les petits enfants s'accrochaient à leurs parents. On arrêta le cortège dans un champ, et on lui fit en effet un discours. Le commandant du détachement leur dit : « Vous allez voir tout de suite comment nous traitons les canailles d'émigrés ! »

On fit avancer deux mitrailleuses. Les supplications ne servirent de rien. Les enfants qui étaient à l'écart se jetèrent vers leurs parents en poussant des cris, mais au même moment les brigands ouvrirent le feu sur ces gens à genoux et sur les enfants qui les embrassaient.

Les enfants criaient au bourreau : Pourquoi frappez-vous ? Pourquoi tuez-vous ?

Les balles fauchèrent comme de l'herbe ces êtres innocents. Après ces représailles sanglantes, les bourreaux s'assirent, se mirent à fumer et à surveiller ceux qui remuaient ou poussaient des gémissements; ils les achevaient à coups de revolver ou de baïonnette. On mit le feu aux maisons de bois, on chassa le bétail.

D'après les estimations, le détachement des Rouges qui a opéré à Trekbretchie a massacré environ 1.000 personnes et anéanti des dizaines de fermes.

LE PROJET DE TRÊVE DOUANIÈRE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Appelée par le ministre du Commerce et de l'Industrie à donner son avis sur le projet de convention destiné à être discuté à la « Conférence internationale pour la trêve douanière », la Chambre de commerce de Roubaix a longuement étudié le texte et a émis à son propos de très sérieuses observations qui l'ont amenée aux conclusions suivantes :

« L'idée d'une trêve douanière est absolument incompatible avec la situation économique du monde à l'heure présente, avec celle de la France en particulier. Une telle mesure serait pleine d'inconnues redoutables pour l'avenir économique de notre pays. Au surplus, le principe d'une telle idée se heurte à des difficultés de mise en application insurmontables, du fait de l'état politique universel.

» On peut seulement retenir l'intérêt d'accords particuliers destinés à faciliter les échanges internationaux. Des efforts prolongés dans ce sens constitueraient une préparation nécessaire du terrain avant que puisse être repris ce projet, dont la réalisation, même dans les conditions nouvelles ainsi créées, ne paraît pouvoir être envisagée avant un très long délai.

» En conséquence de quoi, la Chambre de commerce a déclaré être énergiquement opposée à l'adhésion de la France au pacte de la Trêve douanière. »

L'INCIDENT JUDICIAIRE DE DUNKERQUE

Nous avons relaté comment M. Vercier, juge d'instruction à Dunkerque, s'était présenté au greffe du Tribunal de Commerce et avait saisi des chèques sans provision émis par la Banque Petyt.

Les avocats des firmes pour le compte desquelles les chèques avaient été tirés, avaient protesté contre cette opération et avaient saisi de l'incident le bureau de l'Ordre des avocats.

Une protestation officielle avait été adressée au procureur général.

Ce dernier, M. Beylot, vient de faire parvenir au Parquet de Dunkerque une note par laquelle il approuve sans réserve la conduite de M. Vercier, juge d'instruction, qui, pour avoir en mains le corps du délit, devait appliquer l'article 88 du code d'instruction criminelle.

Une réponse semblable est parvenue entre les mains du bâtonnier de l'Ordre des avocats.

A propos de cette perquisition, on rappelle un précédent qui remonte à quelque vingt ans, mais qui n'eut pas, à l'époque, le retentissement de l'incident actuel.

Un des prédécesseurs de M. Vercier avait demandé au président du Tribunal de Commerce de lui communiquer différentes pièces d'une procédure en cours. Le président crut devoir refuser : mais, quelques jours plus tard, il apprenait que le magistrat instructeur avait réussi à se procurer, sans le consentement et même à l'insu de la juridiction consulaire, les pièces réclamées.

Dernière Heure

LES SÉJOURS D'ALMAZOFF A MONTMORENCY

Paris, 30 décembre. — Le garçon de café Boucher, qui était employé dans le café du Faubourg Montmartre fréquenté par Almazoff, avait été entendu il y a quelques jours et avait fait cette déclaration : « J'ai été employé dans ce café du 24 août au 24 septembre. J'y ai vu fréquemment Almazoff, accompagné quelquefois de sa femme et de ses enfants. Je me rappelle qu'un samedi et un dimanche il n'est pas venu, mais je l'ai vu le lundi. Il semblait pressé, comme quelqu'un qui a un rendez-vous. Il déclara que sa femme était restée à Montmorency et qu'ils le café vers 14 h. »

M. Matifas voulant établir quel jour exactement Almazoff ne s'était pas rendu au café du Faubourg Montmartre, avait convoqué cet après-midi M. Mancheron, le propriétaire de l'hôtel de « La Châtaignerie » à Montmorency. M. Mancheron a pu préciser quel jour exactement Almazoff avait fait un séjour de deux jours, samedi et dimanche, laissant sa femme le lundi. « Le samedi 31 août, a-t-il dit les époux Almazoff ne sont restés chez moi que deux jours et le 15 septembre, un jour seulement. »

La visite précipitée d'Almazoff Faubourg Montmartre peut donc être exactement fixée au lundi 9 septembre. C'est bien ce jour-là que le tailleur a quitté en hâte, vers 14 h., le café dont il était un des habitués.

DES PERSONNALITÉS FRANÇAISES SONT REÇUES PAR LE PAPE

Cité du Vatican, 30 décembre. — Le Pape a reçu successivement en audience privée M. et Mme Baton, M. et Mme Duval-Arnould et Lerolle, députés français; MM. Zirnheld et Teyssier, président et secrétaire de la Confédération française des travailleurs chrétiens. En la personne de M. Etienne Baton, le Pape a bénit les volontaires du Pape et l'Institut Pie XI.

LE CONGRÈS NATIONALISTE HINDOU

Londres, 30 décembre. — M. Gandhi a subi aujourd'hui son premier échec au Congrès, une proposition demandant de nommer le Comité autonome permanent qui serait chargé des questions concernant les parias et le budget national ayant été repoussée. Une résolution demandant la réorganisation du Congrès et la réduction du nombre des délégués et membres du Comité du Congrès pan-hindou a été également rejetée par 111 voix contre 101.

Au cours d'une réunion moustre de Sikhs, aujourd'hui, à l'extérieur du fort, leur président Kharak-Singh, a déclaré que les Sikhs consentiraient à tous les sacrifices pour qu'une représentation de trente pour cent dans le gouvernement leur soit assurée.

Les chefs du mouvement auraient été arrêtés

Amsterdam, 30 décembre. — On mande de Batavia que tous les chefs principaux du mouvement nationaliste aux Indes ont été arrêtés.

Dernières Nouvelles Régionales

Une femme brûlée vive à Desvres

Mme Soret-Lambert, 53 ans, demeurant rue des Tanneries, à Desvres, près de Boulogne-sur-Mer, est tombée sur son poêle et ses vêtements se sont enflammés. A ses cris, des voisins accoururent. La pauvre femme a été transportée à l'hôpital Saint-Louis à Boulogne; elle y est morte des suite de ses brûlures.

Une auto dans le canal à Douai

Lundi, vers 18 h. 30, trompé par l'obscurité qui régnait du fait de la rupture des câbles électriques, un automobiliste, M. Emile Potier, boucher à Flers-en-Escrebieux, s'est jeté dans le canal, à l'extrémité de la rue Alphonse-Hayez. Des passants tentèrent de sauver l'automobiliste qui était pris sous sa voiture. Mais quand on le retira, il avait cessé de vivre.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 30 décembre.

Ventes, 3.000; importations, 10.220; Américain, baisse 1; Brésilien, baisse 1; Egyptien, baisse 5.

NEW-ORLEANS, 30 décembre.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 17.01; — Cotons à terme : Sur janvier, 17.00-02; mars, 17.30; mai, 17.54-55; juillet, 17.69; octobre, 17.67-69; décembre, 17.77

NEW-YORK, 30 décembre.

CLOTURE. — **Cotons Middling Upland.** — Disponible, 17.[illegible]. — A terme : Sur janvier, 17.11; février, 17.21; mars, 17.37; avril, 17.49; mai, 17.61; juin, 17.69; juillet, 17.77; août, 17.75; septembre, 17.79; octobre, 17.81-82; novembre, 17.91; décembre, inscrit.

Recettes. — Aux ports du Atlantique, 2.000; aux ports du Golfe, 4.000; aux ports du Pacifique, néant; dans les villes de l'intérieur, 12.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, [illegible]; France et Continent, 27.000; pour le Japon, [illegible].

Marché des Changes à l'étranger

Londres : Sur Paris, 123.8[illegible]; Bruxelles, [illegible]; Espagne, banque, 4 5/8; Prêt à court terme 3 1/2.

New-York : Sur Paris, 3.9[illegible]; Londres, [illegible]; Cours légal, 188.17; sur Bruxelles, [illegible].

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 3.77.[illegible]. — A terme : Sur janvier, 3.84.[illegible]; mars, 197.00; mai, 204.00; juillet, 210.00; septembre, 217.00; décembre, 222.00. Marché : [illegible] tonnes.

MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA POLICE

Sont décorés de la médaille d'honneur de la police municipale et rurale, les gradés et agents de police suivants :

[illegible] Victor, garde champêtre, à Lisseles; Delarue, Albert, brigadier de police à Tourcoing; Desrumaux Louis, sous-brigadier de police à Roubaix; Dizy Eugène, agent de police à Roubaix; Servaye Jules, agent de police à Tourcoing.

Petite Correspondance

Tarifs 5. — 1° Consentement absolument indispensable tant qu'elle n'aura pas vingt et un ans accomplis; la signification par notaire ne peut se faire que pour le cas de refus de consentement des parents à celui qui est âgé de 21 à 25 ans; 2° Elle ne peut en aucun cas être privée de la portion de biens que la loi lui réserve et qui varie suivant le nombre des enfants. —— J.B. — Cette étude, vous le pressentez vous-même, dépasserait le cadre de la présente rubrique. Nous verrons s'il nous est possible de présenter la question dans un article. —— **A.B.C. Louvroil.** — 1° A notre connaissance, cette loi n'est pas encore votée; 2° C'est à la Préfecture que vous pourrez obtenir ce renseignement. —— **Très malheureux.** — Vous savez que cette importante question relative à votre nationalité n'est pas encore définitivement tranchée, mais si c'est pendant la guerre que vous avez servi dans une armée alliée, plus aucune hésitation: vous aurez droit à une prorogation et même le droit de reprise du propriétaire ne pourra pas s'exercer avant le 1er juillet 1929 si vous exercez dans l'immeuble une profession sans caractère commercial comme à première vue ce nous semble être le cas. —— **Hubert.** — Dans ces conditions, la location n'est plus régie par les lois sur les loyers de maisons d'habitation. Pour les maisons de commerce, pas de chiffre déterminé: si les parties sont d'accord sur le principe du renouvellement, mais ne s'entendent pas sur le montant du loyer, au nomme des arbitres qui statuent en tenant compte de toutes les circonstances de fait. —— **C.P.B. 81.** — Si on n'a pas pu vous répondre nettement, c'est que dans les conditions que vous nous exposez le décret de 1927 lui-même indique qu'il faut examiner chaque cas en particulier. Article 4: « ...notamment les militaires ayant pris part aux opérations effectuées avant le 2 août 1914 pourront individuellement demander, etc... La décision sur chacun de ces cas sera prise par le ministre des Pensions après insertion et avis des Comités départementaux et de l'Office national des Combattants. » —— **J.A.D.D. 273.** — Veuillez vous adresser à la Mairie, bureau militaire. —— **M.B.J.S.** — Il n'y a plus de différence pour le taux des loyers des maisons d'habitation entre les locataires de 1914 et les locataires d'après-guerre. En ce qui concerne le droit à la prorogation, vous avez les mêmes droits que vos parents décédés. Loyer actuel très suffisant. —— **Madevaldi.** — Pas besoin de naturalisation: cet enfant est Français, tant en vertu de la loi du 10 août 1927 (article 1er) qu'en vertu de l'ancien article 8 du Code civil en vigueur au moment de sa naissance. —— **Amateur Wasquehal.** — Cette question est du ressort de l'art vétérinaire. —— **Mariage 8.** — Nous ne pouvons ici examiner ces questions délicates de partage. —— **A.J.V.O.B.** — Nous ne donnons pas d'adresses particulières, sauf quand il s'agit d'un service public ou d'utilité publique, tel que le siège d'une association d'anciens combattants. —— **Hali.** — Nous n'avons malheureusement aucune compétence en cette matière. —— **Lecteur assidu R.C.** — 1° Un juge de paix de Roubaix estime qu'en ce cas il n'y a pas une véritable sous-location; 2° Cela fait, en effet, 75.60, mais y compris le forfait de 30 % pour différence des charges, forfait que le locataire n'est pas obligé d'accepter. Le loyer serait alors de 67.50 (majoration de 150 %), plus la différence entre les contributions actuelles et celles de 1914. —— **H.B. 2.** — Comme vous ne nous donnez aucun renseignement sur la nature de ces réparations, nous ne pouvons vous conseiller. Pour le loyer, soit 45 fr. plus la différence entre les contributions actuelles et celles de 1914, soit 50.40 si tous deux vous acceptez le forfait de 30 % pour différence des charges.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, mardi 31 décembre :

Aujourd'hui, saint Sylvestre.
Soleil : Lever à 7 h. 46; coucher à 16 h. 02.
Lune : Pleine du 30.
Bulletin météorologique du 31 décembre pour la Région Nord : Temps très médiocre, ciel alternativement couvert avec pluie, et nuageux avec belles éclaircies, quelques averses; vent d'Ouest au Sud-Ouest, 15 à 16 mètres. Même température; minimum stationnaire.
Caisse d'Epargne : Caisse fermée jusqu'au 2 janvier.
Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de l'Enfance : 10 h., crèche de la rue Marie-Buisine; 14 h., local de la Goutte de Lait.
Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 90, rue des Longues-Haies : à 14 h., consultation pour adultes.
Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 47, rue de Cambrai : à 14 h., consultation pour adultes.

Deux grands galas à l'Hippodrome le 5 janvier au profit de l'Œuvre du Timbre antituberculeux

A Roubaix, on ne laisse jamais sans soulagement le malheur de ses semblables. Aussi la lutte contre cette calamité publique qu'est la tuberculose, trouve-t-elle tous nos concitoyens prêts à donner de leur temps et de leur argent pour la rendre plus efficace.

L'œuvre du timbre antituberculeux notamment est un sujet de touchante émulation entre tous, à quelque situation qu'ils appartiennent. Il n'est pas besoin de stimuler les Roubaisiens pour qu'ils obtiennent la place d'honneur dans le palmarès de ce concours de charité.

Et cependant, comme dans le bien il faut toujours chercher à se surpasser soi-même, M. Jules Lefebvre, le dévoué directeur de l'Hippodrome-Théâtre, a eu l'excellente idée d'offrir à nos concitoyens l'occasion d'apporter un tribut exceptionnel à l'œuvre du timbre antituberculeux, tout en jouissant d'un spectacle d'une qualité d'interprétation vraiment extraordinaire.

On sait — et notre collaborateur artistique le constate chaque fois — combien est éclatante la saison d'opérette donnée à l'Hippodrome sous la direction de M. Lefebvre. Il est peu de scènes où l'interprétation de ce genre lyrique soit assurée par des artistes de premier plan comme ceux que nos concitoyens ont l'occasion d'applaudir. Faut-il rappeler, pour ne parler que des dernières représentations, du brillant concours donné à *La Fille de Mme Angot* et à la *Petite Mariée* par Mlle Niny Roussel, de l'Opéra Comique, entourée de partenaires dignes de son beau talent ?

Mlle Niny Roussel possède un des plus naturels, des plus purs organes qui soient actuellement au théâtre, une de ces voix de diamant qui sont un don du ciel et dont la charmante artiste se sert avec un art parfait. En scène, elle conquiert le public par son esprit primesautier et bien français.

Organisant pour dimanche prochain 5 janvier en matinée et soirée deux représentations de gala au profit de l'Œuvre du timbre antituberculeux, c'est à cette vedette et aux vedettes qui seront seules à l'entourer, que M. Lefebvre a confié les rôles de « Miss Helyett » l'amusante opérette d'Audran.

Mlle Niny Roussel, de l'Opéra Comique, jouera le rôle de Miss Helyett ; Mme Jane Morlet, de la Gaieté lyrique, qui tint le rôle d'Amarante dans la *Fille de Mme Angot*, tiendra dimanche celui de la Senora ; M. Cadet-Grégoire, du Trianon lyrique, l'artiste si amusant, qui prêta son concours à presque toutes les représentations d'opérette jouera le rôle du Pasteur.

On verra ensuite : M. Beppo Mazzanti, du Trianon lyrique (Paul Landrin) ; M. Robert Allard, de la Gaieté lyrique (James) ; M. Albert Derroja, de l'Opéra Comique (Puycardas) ; M. L. Weber, du Trianon lyrique (Baccarel). Enfin, Mlle Jenny Syril, de la Gaieté lyrique, la plus célèbre divette des temps présents, tiendra le rôle de Manuela.

Ces représentations auront lieu sous la présidence du Comité du timbre antituberculeux.

HALLE FLIPO. — Venez voir le plus beau choix de Biscuits de toute la région. Prix défiant toute concurrence. 30376

Le problème de la circulation

Un endroit dangereux pour les piétons

Le problème de la circulation, comme partout ailleurs, se pose avec acuité en notre ville. Plus qu'ailleurs peut-être si on veut tenir compte de l'étroitesse et du tracé défectueux de nos rues, mieux faites pour les diligences d'antan que pour la circulation intensive des milliers de véhicules automobiles qui les sillonnent. Sait-on seulement que Roubaix, comparativement au nombre de ses habitants, vient immédiatement après Paris pour le nombre de ses véhicules à moteur ?

On conçoit que ce privilège, dont nous pourrions être fiers par ailleurs n'est pas fait pour rendre aisée la marche des véhicules et encore moins pour assurer une sécurité complète aux informités piétons qui sont obligés d'évoluer au milieu d'eux.

Mais il n'y a pas, comme on serait tenté de le croire, qu'en traversant une rue, un carrefour, une place, que le piéton est menacé d'une collision qui fatalement doit tourner à son désavantage. Même dans son domaine exclusif, le trottoir, il ne jouit pas toujours d'une entière sécurité.

Non pas que nous voulions envisager le cas, où un chauffeur maladroit franchit la bordure du trottoir pour poursuivre l'infortuné passant, notre but est simplement de signaler le danger que présentent certains trottoir si exigus, si mal établis, que le passant en s'y engageant risque à chaque instant de perdre l'équilibre et de rouler sous une des nombreuses autos qui en rasent la bordure à toute vitesse.

Ces trottoirs ridiculement étroits, d'autant plus glissants qu'ils sont affligés d'une pente fort raide vers la chaussée, ne sont pas rares en notre ville. On pourrait multiplier les exemples, nous ne voulons en signaler qu'un pour aujourd'hui. C'est celui fort typique qui longe, rue du Grand-Chemin, les immeubles portant les numéros 1, 3, 5 et 5 bis. Ces immeubles qui sont frappés d'alignement, avancent si bien sur la chaussée qu'il reste tout juste 40 à 50 centimètres de trottoir.

Un garage des tramways de la ligne D.I. étant installé à cet endroit, les voitures le frôlent de si près qu'à chaque instant elles menacent de happer au passage le piéton qui s'y est réfugié. La meilleure solution serait évidemment de remettre à l'alignement les immeubles précités et d'élargir le trottoir. En attendant, il serait urgent d'en redresser le pavage afin d'éviter de dangereuses glissades.

GALERIES FRANÇAISES, Chemiserie, 28-30, rue de Lannoy. Le plus grand choix de la région en Chemises, Cravates, Foulards, Gilets tailleur, Pull-Overs, Gants, etc. 30571d

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Voici le compte rendu sommaire de la séance du 27 décembre :

Entrepôts et Magasins généraux de Roubaix. — Les tarifs en vigueur aux Magasins généraux ayant été établis en 1922, ne se trouvent plus en rapport avec le taux actuel des frais généraux et de la main-d'œuvre. En conséquence, la Chambre de Commerce a adopté un nouveau barème qui, tout en tenant compte des conditions actuelles d'exploitation, reste à un coefficient faible par rapport à celui de 1914.

Habitations à bon marché. — Subventions. — La Chambre de Commerce a examiné un certain nombre de demandes d'allocations, conformément à son règlement particulier, pour l'application de la loi Loucheur. Vingt d'entre elles ont reçu satisfaction, ce qui porte à 108 le nombre des bénéficiaires depuis la mise en application du règlement (juillet 1929), sur un total de 113 demandes.

Elections des Chambres de Commerce. — La Chambre de Commerce de Roubaix s'est déclarée favorable à une proposition de loi tendant à autoriser les électeurs consulaires à voter par correspondance.

Législation des chèques. — La Chambre de Commerce a émis un avis favorable à l'adoption d'un projet de loi portant notamment:

Autorisation de dactylographier le libellé des chèques, pourvu que l'encre soit indélébile, seule la signature devant être manuscrite.

Interdiction au tireur aussi bien qu'au porteur d'effacer le barrement.

Création de zones franches dans les ports français. — Interrogée par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie au sujet de la proposition de loi de M. Candace, tendant à autoriser la création de zones franches dans les ports, la Chambre de Commerce a simplement confirmé les vœux qu'elle avait déjà émis à ce sujet, à savoir:

1° L'établissement de zones franches jouissant d'une extrerritorialité complète avec possibilité d'y installer des usines constituerait un danger certain pour les industries de l'intérieur, nullement compensé par les avantages qu'on pourrait y trouver par ailleurs;

2° L'idée de la zone franche considérée simplement comme entrepôt, marché, lieu de transit, est de même à rejeter:

3° La prospérité de nos ports, de notre marine marchande, n'est pas à rechercher dans la création des zones franches. Elle ne peut être

---

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX »
du 31 décembre 1929 N° 109.

Mariage tragique

PAR HENRI GERMAIN

Enfin, découragé, il se leva, paya sa consommation et, lentement, se mit à redescendre la voie populeuse, tout en dévisageant les passants.

Tout à coup, il tressaillit, se rejeta vivement dans l'ombre d'une allée.

Près de lui venait de passer un individu très proprement vêtu, dont la mise, le signalement, correspondaient exactement aux indications fournies par le clerc de Me Teauvin.

D'ailleurs, Libert avait cru reconnaître aussi les traits de son ancien camarade d'Afrique.

Mais dix années de plus changent un homme, et il devait s'assurer avant tout qu'il ne s'était pas trompé.

Il marcha donc sur les traces de l'individu soupçonné d'être Lambert, jusqu'à l'entrée du faubourg, près de la place de la République.

Arrivé là, il accéléra son allure, rejoignit l'homme et le bouscula au passage.

— Fais donc attention, imbécile ! clama l'autre d'un ton furieux, tout en se retournant.

— Imbécile toi-même, eh ! feignant ! riposta Libert affectant un accent canaille.

Il continua, tout en examinant d'un œil scrutateur le visage de son interlocuteur.

— En v'là de la politesse de proprio !... Mossieu insulte le peuple ?... Imbécile, moi ? Non, mais tu ne m'as pas regardé, espèce de bourgeois.

L'inconnu, étonné de cette longue réplique, s'était retourné indécis, ne sachant s'il devait rire ou se fâcher.

Enfin il eut un haussement d'épaules dédaigneux et voulut reprendre sa marche.

Une nouvelle exclamation le retint.

Libert s'écriait avec l'accent de la plus vive surprise :

— Oh ! c'est épatant ! quelle rencontre ! Non, je ne me trompe pas, c'est la binette de Charly.

Ce nom fit tressaillir visiblement l'inconnu. Il fixa sur son étrange interpellateur un regard dur, d'une telle acuité que celui-ci se réjouit intérieurement.

Plus de doute, c'était Lambert, ou mieux Charly.

Pourtant l'autre répliquait d'un ton de dignité bien jouée.

— Vous vous trompez, mon camarade, je ne sais ce que vous voulez dire.

Et de nouveau il se détourna.

Mais Libert l'arrêta par le bras, reprenant un accent gouailleur et en bon enfant :

— Allons, voyons, pas de blagues, mon vieux Charly : je suis ton ancien copain d'Afrique : Libert, tu sais bien ?

Et, y a pas d'erreur, je te reconnais tout à fait maintenant.

— Tu sais mon vieux, t'effarouche pas ; t'as rien à craindre avec moi. Si, par hasard, t'as des affaires spéciales, j'en fais aussi, quand j'en trouve.

T'as compris ?...

— Oui, fit résolument Lambert, comme rassuré par le misérable accoutrement de son ancien camarade.

— Alors, tu m'as reconnu du premier coup ?

C'était un aveu. Libert le nota soigneusement.

— Non, dit-il, c'est à force de regarder ta peire.

Mâtin ! te v'là tout de même joliment ficelé. t'as donc réussi, veinard

— Comme ci, comme ça ; et toi ?

— Oh ! moi, j'ai pas eu la veine, je suis toujours dans la purée noire.

Tu te souviens, j'avais pas d'état, j'étais un peu camelot, aboyeur de canards, ramasseur de mégots, mais tout ça n'enrichit pas son homme.

On m'a bien offert un jour une place d'homme de peine, à cent francs par mois. Mais je pouvais pas faire ça : le travail suivi, ça me dégoûte.

Faut toujours transpirer pour les autres, obéir à des gens qui s'injurient patrons, parce qu'ils ont la galette !

Et moi, j'aime pas ça ; je veux pas de maître, je veux turbiner à ma guise, quand il ne fait pas trop chaud.

D'abord le travail manuel ça m'éreinte, et j'ai toujours eu un faible pour les affaires.

— Louches ! insinua Charly, en regardant Libert dans les yeux.

— Oh ! ça, je m'en bate l'œil carrément, pourvu que ça rapporte des picaillons !

Tout en écoutant l'exposé des trop faciles principes de Libert, son compagnon de rencontre s'était mis en marche à son côté. Il réfléchissait à la situation du pauvre diable.

Qui sait si ce miséreux ne voudrait pas lui être utile, moyennant quelques louis ?

— Où vas-tu? demanda-t-il, en s'arrêtant brusquement.

— Partout et nulle part ; je n'ai pas de direction préférée.

Je m'en allais faire les port